

 ACADÉMIE DE NANCY-M <i>Liberté Égalité</i>	Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau AJ 08 9 rue des Brice CO n°30013 54035 NANCY Cedex Tél.: 03 83 86 23 86/03 83 86 22 05 Mail : ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr	NOTICE EXPLICATIVE CANDIDATS AU BREVET D'INITIATION AÉRONAUTIQUE SESSION 2026
INSCRIPTIONS		
DATES D'INSCRIPTION	Du mercredi 28 janvier 2026 au mercredi 11 mars 2026 à 23h59	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Le Brevet d'Initiation Aéronautique est ouvert à tous sans limite d'âge. Les savoirs requis en mathématiques et physique sont néanmoins du niveau de troisième - Les candidats sous statut scolaire (collèges – lycées) doivent s'inscrire à l'examen dans l'académie dans laquelle se situe leur établissement (qu'il propose ou non une formation au BIA) - Les candidats individuels s'inscrivent dans l'académie dans laquelle se situe leur résidence	
INSCRIPTION SUR INTERNET	• Les candidats scolaires doivent être inscrits par leur établissement d'origine (hors post-bac) à l'adresse : PARTAGE (connexion chef d'établissement) /bouquet de services / rubrique « portail » Portail « ARENA » /examen et concours/ rubrique « Gestion des candidats » (CYCLADES) Les établissements n'ayant pas accès au BIA depuis leur portail Cyclades devront se signaler à la DEC pour ouverture du service : 03.83.86.23.86 – ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr • Les candidats individuels s'inscrivent sur Cyclades à l'adresse : https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil 	
ÉDITION ET VÉRIFICATION DES RÉCAPITULATIFS D'INSCRIPTION	Les récapitulatifs de candidature devront être édités et signés par chaque élève et le représentant légal pour le candidat mineur après avoir contrôlé les informations d'état civil. Ces informations devront être exactes pour l'édition des diplômes. Toute modification à apporter sur les récapitulatifs doit être indiquée en rouge de façon très lisible . Veiller à renseigner une adresse mail valide et régulièrement consultée	
RETOUR DES DOSSIERS MODIFICATIONS ET DEMANDES D'AMÉNAGEMENT	Les récapitulatifs d'inscription devront être retournés au plus tard le mercredi 18 mars 2026 : - pour les candidats scolarisés : à leur établissement d'origine - pour les candidats individuels : versement en ligne avec copie d'une pièce d'identité pour justification de l'état civil - carte d'identité recto/verso en cours de validité - photocopie du livret de famille ou photocopie du passeport en cours de validité Les récapitulatifs d'inscription seront conservés au sein de l'établissement. Après vérification, toute erreur constatée sera à communiquer par mail à la DEC (ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr). Toute demande d'aménagement devra être effectuée sur Incluscol du mercredi 28 janvier au mercredi 11 mars 2026 à l'adresse : https://portail.ac-nancy-metz.fr/incluscol/	
ÉPREUVES		
CALENDRIER	Les épreuves se dérouleront le mercredi 20 mai 2026 à 14h00 . • Epreuve obligatoire – coefficient 5 – de 14h00 à 16h30 • Epreuve facultative d'anglais de 16h30 à 17h. Seuls les points excédant 10/20 sont pris en compte Le lieu des épreuves sera indiqué sur la convocation transmise via Cyclades au plus tard quinze jours avant le début de ces dernières.	
MODALITÉS	Consulter l'arrêté du 19 février 2015 https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030262180/2021-01-18/	

Les candidats trouveront des informations pratiques relatives au Brevet d'Initiation Aéronautique sur le site du Comité d'Initiation Régional à l'Aéronautique et au Spatial (C.I.R.A.S.) à l'adresse suivante :

<https://sites.ac-nancy-metz.fr/ciras/>

